

C.-N. DORION—MAÎTRES DE POSTE DESTITUÉS

M. LACROIX (Québec-Montmorency):

1. Combien de maîtres de poste ont été destitués pour partisannerie politique sur la recommandation de M. C. N. Dorion, ex-député de Québec-Montmorency, du 1er août 1930 jusqu'au 14 octobre 1935?

2. Quels sont leurs noms?

L'hon. M. ELLIOTT (ministre des Postes):

1. Sept maîtres de postes ont été congédiés sur la demande directe de M. Dorion, ex-député de Québec-Montmorency.

2. Noms—Bureaux de postes.

Mme E.-T. Hébert, Callières.

Joseph Leclerc, Saint-Pierre d'Orléans.

Eugène Gariépy, Ange-Gardien-Est.

Aimé Goudreault, Les Saules.

F.-X. Jobin, Charlesbourg-Ouest.

R. Gaulin, Boischâtel.

Mme Martha Hayes, Rivière-aux-Pins.

HERVAY CHEMICAL CO.

M. BOULANGER:

1. De quelle date à quelle date l'audition des livres de la Hervay Chemical Co., de Saint-Basile, comté de Portneuf, province de Québec, en vue de déterminer le montant de la taxe de vente dû par cette firme, a-t-elle été faite (a) par J. S. de Billy et (b) par Albert Allaire?

2. Lesdits livres étaient-ils corrects?

3. Qui a découvert que les entrées desdits livres étaient fausses?

4. Lesdits livres ont-ils été saisis et apportés au bureau du percepteur à Québec et par qui?

5. Un employé de la firme a-t-il admis sous serment la fausseté desdits livres, qui est-il et quelle est la date de sa déclaration?

6. Des poursuites pour infraction à la loi ont-elles été prises contre la firme, ses directeurs ou ses employés?

7. Des personnages politiques ont-ils intervenu pour empêcher des poursuites et qui sont-ils?

8. Quelle raison a-t-on invoqué pour demander la démission de Albert Allaire?

9. Qui est allé lui faire signer sa démission?

10. Quelle est la date de cette démission?

L'hon. M. ILSLEY (ministre du Revenu national):

1. (a) Du 19 mai 1920 au 28 février 1927; (b) du 1er août 1923 au 1er mai 1933.

2. Les livres que la compagnie a présentés à l'inspection de M. deBilly étaient exacts. D'autres livres ont été présentés, à la demande de M. Allaire, pour la période de sa vérification.

3. Réponse au n° 2.

4. Pas de renseignements.

5. M. E.-A. Savary, comptable de la compagnie, a fait le 18 mai 1931, à un commissaire de la Cour supérieure, la déclaration suivante:

"Je déclare que 50 p. 100 du montant des taxes et des arrérages paraissent dans le rapport qu'a présenté M. Allaire en avril et mai 1931 n'a pas été porté au débit de ses

acheteurs par la Hervay Chemical Company, que 50 p. 100 des taxes dont l'on a débité les divers acheteurs n'a pas été versé par ce dernier à la Hervay Chemical Company."

6. Des poursuites ont été prises pour refus de présenter les livres, mais elles ont été abandonnées parce que la défenderesse les a présentés avant la date fixée pour l'échéance du bref.

7. Pas de renseignements.

8. Démission demandée pour cause de négligence dans l'accomplissement de ses devoirs.

9. J.-S. deBilly, alors vérificateur général au service de la province de Québec, sur les instructions du département fédéral.

10. La démission porte la date du 5 mars 1934 pour prendre effet le 16 mars 1934.

RADIODIFFUSION—VILLE DE QUÉBEC

M. BOULANGER:

1. Qui est pour la Commission canadienne de la radiodiffusion le censeur des émissions originant de la ville de Québec?

2. Quel est son salaire ou rémunération?

3. En quoi consistent ses fonctions?

4. A-t-il été nommé par la Commission du service civil et dans l'affirmative, (a) qui étaient les autres aspirants et (b) qui a déterminé leur mérite?

5. Par qui a-t-il été recommandé?

L'hon. M. HOWE (ministre de la Marine):

Les renseignements qui suivent sont fournis par la Commission canadienne de la Radio:

1. Jean Blais.

2. Aucun salaire ou rémunération encore recommandé.

3. Faire l'inspection des textes des discours politiques radiodiffusés, en exécution de l'article 90 des règlements de la Commission canadienne de la Radio.

4. Non. Voir n° 2.

5. Par le vice-président de la Commission canadienne de la Radio.

M. BOULANGER:

1. Qui est directeur du poste de radio CRCK dans la ville de Québec?

2. Quel est son salaire?

3. Quelle est la date de sa nomination?

4. A-t-il été nommé par la Commission du service civil et, dans l'affirmative, (a) qui étaient les autres aspirants et (b) qui a déterminé leur mérite?

5. Par qui a-t-il été recommandé?

L'hon. M. HOWE (ministre de la Marine):

Les renseignements qui suivent sont fournis par la Commission canadienne de la Radio:

1. La position de directeur du poste CRCK, de Québec, n'est pas encore autorisée. Les fonctions sont remplies par M. A. H. Houde, inspecteur des studios.

2, 3, 4 et 5. Voir n° 1.